

Nice, le 28 juin 2017

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Division du Personnel
1^{er} degré

Affaire suivie par :
Sakina SADOUK
Téléphone
04 93 72 63 57
Fax
04 93 72 63 22
Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Recrutement postes à profil de « Conseillers Pédagogiques» dans les
circonscriptions de Nice II

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles les appels à candidatures cités en objet.

Vous trouverez en annexe les descriptifs de postes.

En cas de candidatures multiples, les candidat(e)s seront convoqué(é)s à autant
d'entretiens que de demandes formulées.

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante: ia06-dipe2@ac-nice.fr) **avant
le lundi 3 juillet à 12 heures**

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes



RECRUTEMENT POSTE A PROFIL

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN AVANT LE 3 juillet 12h00
Mail : ia06-dipe2@ac-nice.fr

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à ☐ Titre définitif ☐ Titre provisoire ☐ en délégation

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS (renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste(s) :

☐ Conseiller pédagogique NICE II

A _____
(signature)

le

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

A _____ le _____
(signature)

Conseiller pédagogique de la circonscription de Nice II – Poste 2

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le CAFIPEMF ou s'engageant à l'obtenir . Il peut en outre disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, attestée par une option du CAFIPEMF (éducation physique et sportive, langues vivantes étrangères, langues et cultures régionales, éducation musicale, arts visuels, enseignement en maternelle, enseignement et numérique).

Lieu d'exercice : Circonscription de Nice II – Bd Slama 06200 NICE

Date de prise de fonction : Rentrée scolaire 2017

Conditions de nomination : nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).

Conditions de rémunération : voir grille relative au régime indemnitaire de conseiller pédagogique

Organisation du service et temps de travail : Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'IEN chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN dont il reçoit une lettre de mission.

Il apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement.

Il les accompagne et les conseille sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée, à leur demande ou pour répondre à celle de l'inspecteur de la circonscription.

Il prend une part active à l'accompagnement des nouveaux dispositifs (« plus de maîtres que de classes », scolarisation des enfants de moins de trois ans, ...)

Il assiste les équipes pédagogiques et les directeurs d'école dans l'analyse des besoins des élèves et la définition des actions à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves.

Il veille à l'accueil et à l'intégration des professeurs des écoles stagiaires et des nouveaux titulaires dans l'équipe d'école.

Le conseiller pédagogique peut apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école. Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il peut être amené à participer à des conseils de cycle et à des conseils d'école pour y apporter son expertise.

Il est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet, de la part de l'IEN de circonscription, d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé.

Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines. Le conseiller pédagogique peut notamment être sollicité les jours qui suivent la sortie des classes en fin d'année scolaire et ceux qui précèdent la rentrée scolaire de septembre. En outre, il est appelé à participer à des réunions et des actions se déroulant en dehors des heures scolaires.

Cadre réglementaire : Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015

Description des missions :

Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés dans lesquels il effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

1 - L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école :

Assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école (incluant les dispositifs "plus de maîtres" et "moins de trois ans")

Fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique
Amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles
Aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées
Assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui.
Situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
Favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.

2 - La formation initiale et continue des enseignants :

Participe activement à la formation initiale et continue des enseignants en contribuant prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires
Conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription
Participe si besoin aux actions de formation pilotées par l'ESPE
Contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.
Concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans de formation, qui peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles, en exploitant les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement.

3 - La mise en œuvre de la politique éducative :

Contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative
Aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements
Prend part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription
Peut seconder l'IEN, dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, pour des actions d'information ou de communication et peut aussi être amené à le représenter.

Compétences et qualités requises :

Maîtrise des compétences professionnelles du référentiel en vigueur
Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement
Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative
Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
Aptitude à travailler en équipe
Maîtrise parfaite de la didactique des disciplines enseignées à l'école
Capacité d'élaboration de documents et de ressources
Capacité de veille pédagogique et institutionnelle
Disponibilité

Particularités du poste de conseiller pédagogique Nice II

L'organisation du service, la spécificité du territoire et des publics de la circonscription de Nice 2 et la nature de certaines des missions à mener exigent plus particulièrement :

- Une connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire
- Une connaissance des orientations de l'éducation prioritaire
- Une capacité à initier, accompagner, conduire des analyses de pratiques dans des écoles à public varié : écoles de l'éducation prioritaire, du rural et de secteur favorisé
- Une forte participation aux formations et à l'accompagnement des enseignants du REP+ du secteur Ariane/Jaubert
- Une assistance de proximité des directeurs d'école pour un pilotage pédagogique adapté
- Une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité, de sorties, de procédures d'agrément
- L'accomplissement des missions d'Assistant de Prévention

- Une capacité à s'investir dans la mise en œuvre de l'Education Physique et Sportive, notamment à gérer l'organisation des plannings relatifs aux structures de Nice en collaboration avec les conseillers des autres circonscriptions

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : l'IEN de la circonscription de Nice II - 04.92.07.54.21

Procédure de candidature : Candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et simultanément à la DIPE2 (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.